

Pnpp*, Roténone et Paraquat .

L'agence de communication de l'UIPP** et du GNIS ***(Le Figaro dans son édition du 01/03/2011) poursuit sa campagne de dénigrement des PNPP avec la roténone. Sous la présentation d'une étude montrant que les personnes exposées au cours de leur vie à la roténone ou au paraquat, ont plus de risques que les autres de développer un jour la maladie de Parkinson pointe l'attaque contre les PNPP.

L'amalgame est facile, la roténone, produit naturel provoque la maladie de Parkinson, par conséquent les PNPP doivent être évalués comme les pesticides chimiques, avec inscription sur la liste européenne des matières actives chimiques.

Affirmer cela, c'est de fait, interdire leur commercialisation et leur utilisation, le coût de ces procédures, injustifiées et inadaptées étant rédhibitoires par rapport au chiffre d'affaire généré, pour les entreprises artisanales du secteur.

Leur composition et leur procédé d'obtention étant du domaine public, les PNPP échappent à l'industrie des pesticides et peuvent concurrencer ses produits. Les tentatives d'empêchement sont donc nombreuses.

Il faut rappeler que les PNPP sont des préparations peu préoccupantes celles qui peuvent poser problème sont exclues d'office. La roténone a été autorisée en agriculture biologique car elle est très rapidement dégradée par la lumière, son action est très brève, ce qui en fait un produit à très faible risque pour l'environnement. A l'époque de cette autorisation en bio, elle était autorisée en agriculture conventionnelle suite à une évaluation suivant les mêmes protocoles que les produits chimiques de synthèse, et personne n'avait connaissance d'aucun résultat pouvant faire soupçonner un risque pour la santé. Malheureusement pour l'argumentation de l'UIPP, la roténone est certes naturelle lorsqu'elle n'est pas utilisée avec des adjuvants chimiques, mais son caractère « peu préoccupante » demande à être vérifié depuis une étude ayant montré que des injections de doses élevées de roténone dans le cerveau des rats a un effet sur le développement de la maladie de Parkinson. Cette expérimentation n'a certes rien à voir avec les conditions d'utilisation de la roténone en agriculture, ni avec la disparition très prochaine de son Autorisation de Mise sur le Marché qui ne résulte que de l'absence d'entreprise pour présenter un dossier pour son renouvellement. De nombreux autres produits toxiques en injection dans le cerveau sont autorisés à dose adéquate en pulvérisation car ils ne présentent alors pas le même risque d'atteindre le système nerveux. Cette étude justifie uniquement une évaluation plus poussée, selon des protocoles d'une demande d'AMM, évaluation qu'aucune société n'a réalisée à ce jour vu son coût et le faible retour sur investissement attendue.

Les nouveaux travaux présentés par le Figaro reposent sur une étude statistique en condition d'utilisation. Ces résultats interrogent pour autant que les procédures d'échantillonnage statistique présenté d'une manière pour le moins confuse soient précisées.

Mais, même si cette étude s'avère fondée, elle ne justifie pas pour autant l'interdiction à priori de toutes les PNPP utilisée depuis des lustres suivant les savoirs traditionnels sans dommages apparents et ne disposant pas d'AMM. Cela ne peut justifier que l'interdiction de celles dont la toxicité serait éventuellement prouvée. Autant il est normal de n'accorder une AMM à un produit nouveau ou à une nouvelle utilisation d'un produit traditionnel qu'après son évaluation approfondie, autant cela n'est pas justifié pour tous les produits naturels qui nous entourent et déjà utilisés depuis des lustres : cela amènerait à interdire immédiatement tout notre environnement naturel et la grande majorité des plantes que nous mangeons. Ce n'est pas par ce qu'un produit naturel est reconnu à risque dans certaine condition d'utilisation que l'on doit interdire tous les modes d'utilisation, et encore moins rejeter toutes les PNPP.

* Produits Naturels Peu Préoccupants

** Union des industries de la protection des plantes

*** Groupement national interprofessionnel des semences et plants

Ce n'est pas parce que la pomme de terre crue est toxique qu'on en interdit la commercialisation, ni parce qu'il existe quelques plantes vénéneuses largement connues grâce au savoir traditionnel qu'on interdit de manger toutes les plantes connues de nos ancêtres mais qui n'ont pas subi une évaluation scientifique approfondie en autorisant la consommation !

Il faut dénoncer l'hypocrisie des fabricants de pesticides, qui sous prétexte de roténone essayent de discréditer les PNPP mais que disent-ils du paraquat, produit classé très toxique et nocif pour l'environnement, et de son fabricant Syngenta ?

Le paraquat est interdit en Europe, suite à une décision de justice, il avait été autorisé après son évaluation suivant les protocoles habituels, suite à une forte mobilisation du gouvernement français, contre l'avis de sa propre Commission des toxiques. Fabriqué en Grande Bretagne, c'est un des désherbants les plus vendus au monde. Tous les ans il fait des centaines de morts dans d'atroces souffrances. Il faut impérativement éviter tout contact avec la peau. Or le paraquat est utilisé dans de nombreux pays avec des machines à dos qui bien souvent ont des fuites.

Une étude récente publiée par l'entreprise Syngenta elle-même montre qu'au Bangladesh ou aux Philippines par exemple, moins de 10% des usagers appliquent les instructions de protection minimales (port d'une chemise à manches longues, de pantalons longs, de souliers ou de bottes).

Les conséquences de ces expositions sont bien connues, les contacts prolongés avec la peau conduisent à la mort par fibrose pulmonaire. La relation avec la maladie de Parkinson est connue de puis longtemps, ainsi que ses effets d'inhibition du développement et du fonctionnement cérébral, etc...

A contrario, selon Syngenta le paraquat serait bénéfique pour « l'agenda » du continent africain et le mal de dos de ses habitants... ainsi on peut lire, sur son site "paraquat.com":

*"Parfois les enfants ratent l'école juste pour désherber. Les femmes, en plus de la lourde tâche d'aller chercher de l'eau à 20 kilomètres, doivent participer dans cet exercice si mauvais pour le dos."
"Les agriculteurs peuvent économiser sur leurs dépenses médicales engendrées par des mouvements répétitifs et des positions de travail qui provoquent des maladies des muscles et du squelette ... [l'introduction] des herbicides tels que le paraquat sont quelques-unes des solutions qui permettent d'éviter de perdre du temps au continent et des maux de dos."*

Malgré des demandes d'interdiction de plus en plus nombreuses, Syngenta persiste à commercialiser le paraquat. Pour Syngenta (comme pour d'autres) l'argent n'a pas d'odeur, pas-même l'odeur du sang !

Et l'UIPP qui se veut un regroupement d'entreprises citoyennes ne trouve apparemment rien à dire à ça !

Et ce sont les mêmes, associés au ministère de l'agriculture, qui viennent nous dire qu'on ne peut pas autoriser les PNPP sans passer par leur méthode d'évaluation dont on voit que, pour les pesticides chimiques, elle protège bien mal la santé et l'environnement !

Sous prétexte de précaution ils ont mis en place une obstruction à la commercialisation des PNPP, et une protection du marché des pesticides chimiques.